

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE L'ÉTÉ

Organisé par l'Association des Commerçants et Artisans de Braine-l'Alleud

A GAGNER : 15 Vélos électriques

Quand :

Le concours se déroulera **du 1er au 30 juin 2024**

Pour participer :

Acheter pour 100€ **au total** chez les commerçants membres, les tickets originaux doivent être agrafés au bulletin de participation. ***Les achats sont donc cumulables chez différents commerçants pour autant que le montant total de tous ces achats soit de minimum 100€.***

Où trouver les bulletins de participation :

- Chez les commerçants participants ;
- *Maison des Associations* : Grand-Place Baudouin 1^{er}, 3 au rez-de-chaussée (hall ou secrétariat) ;
- *Administration communale* : avenue du 21 juillet, 1 (à l'accueil) ;
- *Sur notre site* : www.brainecommerce.be
- Sur notre page FB : *association des commerçants et Artisans de Braine l'Alleud*
- Dans *l'Echo du Hain* : Edition de début juin.

Où déposer les bulletins complétés :

Les bulletins doivent être déposés dans les urnes munies de notre sticker. Vous les trouverez :

- Au Grenier de Xavière – avenue Léon Jourez, 8 (début du hall de la boutique)
- A la *Maison des Associations* : Grand-Place Baudouin 1^{er}, 3 rez-de-chaussée (hall ou secrétariat) ;

Les gagnants :

Un tirage au sort aura lieu le 16 juillet 2024 afin de désigner 15 gagnants parmi les participants au concours.

Attention : Un seul gagnant par famille et par adresse.

Les gagnants seront désignés par le Conseil d'Administration sur base des bulletins remis par les clients. Ils seront avertis personnellement et annoncés via notre page FB : « Association des commerçants et Artisans de Braine l'Alleud ». La décision finale reste entière au conseil d'administration de l'association.

